

# Les drapeaux régionaux en France: histoire, utilisation, légalité et identités

Regional flags in France: history, use, legality and identities

By Pascal Vagnat

**Abstract** France has a particular place in Europe concerning regional flags. Contrary to other European countries, regional or local flags are not officially recognized by the French state. However, at the same time, these are not forbidden. If France theoretically recognizes only one official flag, its blue, white and red Tricolour, the country has however a rich collection of regional, provincial or local flags. The aim of this paper is to explain what these are, with pictures, to analyse the emergence of the regional flags in France, their presence in the country through time to the present days, the use of the regional emblems in the various regions, by people and regional councils, and the perception of the regional flags by the French state.

## Introduction

Nombreux sont les pays européens où des drapeaux régionaux ont été adoptés durant ces dernières décennies. Les Länder allemands se sont dotés de drapeaux dans les années qui ont suivi la Seconde guerre mondiale, les communautés belges ont adopté leurs drapeaux dans les années 1970 et après 1989 de nombreuses régions des pays d'Europe centrale et de l'est, que ce soit en Pologne, Slovaquie, Croatie ou Russie ont choisi leurs emblèmes. Plus près de nous, on peut également citer les drapeaux des comtés en Angleterre.

Au milieu de tous ces Etats, la France occupe une place particulière, celle d'un pays où l'on trouve des drapeaux de régions administratives mais également des drapeaux correspondant à d'anciennes provinces, un pays qui ne reconnaît pas les drapeaux régionaux mais qui ne les interdit pas non plus, un pays où une région peut avoir plusieurs drapeaux régionaux.

### Depuis quand existe-t'il des drapeaux régionaux en France ?

Répondre à cette question reste difficile. En premier lieu, la notion de drapeau régional n'est que très récente et ne semble remonter qu'au 19<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, avant 1789, sous l'Ancien régime, ne sont connues que des armoiries pour les provinces qui forment le Royaume de France. Ces armoiries qui figurent dans l'Armorial général de France, voulu par Louis XIV, ont été attribuées parfois d'office aux provinces, aux communes, communautés ou personnes, et ont surtout fait l'objet de taxes particulières. Cet Armorial général fut dressé en vertu de l'édit de novembre 1696 par Charles René d'Hozier (1640-1732), juge d'armes de France et généalogiste du roi, jusqu'en 1700. Si cet ouvrage recense, parmi d'autres, des emblèmes pour des provinces, il n'y est par contre fait aucune mention de drapeaux pour celles-ci et aucun autre ouvrage n'en recense.



Drapeaux de l'Europe, de la France et de l'Auvergne devant le Conseil général du Puy-de-Dôme



Extrait de l'armorial général. Premier volume. Haute et Basse Alsace  
Armoiries des villes de Turckheim, Belfort, Thann, Ensisheim et Sainte-Croix



Bannière –  
armoiries  
de la Lorraine



Bannière –  
armoiries  
de l'Alsace



Drapeau de la Lorraine



Sceau de Ferri de  
Bitche, duc de  
Lorraine ( 12ème  
siècle)

En second lieu, au contraire de celle portant sur le drapeau et les couleurs françaises, la littérature portant sur les drapeaux régionaux est maigre et souvent lacunaire.

Alors qu'il est possible de trouver des informations sur des drapeaux régionaux pour d'autres pays, tels l'Allemagne ou la Suisse, notamment à partir du 19ème siècle, le sujet est, en France même, jugé très secondaire. Ainsi, en 1872, l'historien Henri Lepage s'excuse de traiter dans le Journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée Lorrain d'un sujet « bien futile »[1]. Le chercheur actuel doit alors fouiller dans une multitude d'ouvrages, de documents, d'images pour espérer retrouver des éléments majeurs pour son étude sur la vexillologie régionale française.

Un élément précieux nous est, parmi d'autres, apporté, par exemple, par le Wappenbuch de Meister IK (« Wapen des heyligen Römischen Reichs Teutscher Nation ») datant de 1545. On y trouve deux intéressantes planches, l'une présentant un drapeau armorié pour la Lorraine, l'autre un drapeau armorié pour l'Alsace[2].

On serait tenté d'y voir ici la première représentation des drapeaux lorrain ou alsacien actuels mais ce serait oublier que le livre est d'abord un armorial présentant des armoiries de villes et de territoires sous forme de grands drapeaux ; qu'un drapeau régional est une notion complètement inconnue au 16ème siècle et que si de tels drapeaux, surtout de cette taille, ont réellement existé pour représenter, ici, la Lorraine ou l'Alsace, ce ne fut vraisemblablement qu'en exemplaires uniques. Les drapeaux ici n'ont qu'un usage décoratif et héraldique. Cependant, il faut attester que c'est la première véritable représentation de ce que l'on considérerait aujourd'hui comme les drapeaux régionaux de la Lorraine et de l'Alsace, et que ce document est un élément intéressant pour la vexillologie régionale française.

#### Le cas de la Lorraine

Ce territoire, rattaché au Royaume en 1766, est sans doute le premier en France à avoir eu un drapeau régional. Il faut se souvenir que la Révolution française avait aboli les armoiries : de nombreux signes héraldiques furent ainsi effacés avec rage, biffés des monuments ou des objets, de nombreuses villes s'activant avec zèle au début des années 1790 à faire disparaître le passé. Dans ce qui n'est pas encore l'actuelle région Lorraine, on commença à supprimer les armoiries qui représentaient des « marques de l'esclavage dont la vue pouvait offenser les regards républicains »[3].

Les armoiries de la Lorraine, « d'or à la bande de gueules à trois alérions d'argent », sont un emblème très ancien, puisqu'on les retrouve sur le sceau de Simon II duc de Lorraine en 1183. Sur le sceau du seigneur Ferri de Bitche à la fin du 12ème siècle, on trouve aussi déjà, l'ancêtre du drapeau lorrain actuel, à savoir une bannière armoriée avec ces mêmes armes[4].

Nous ne ferons pas ici un historique des différentes armoiries de la Lorraine, nous nous contenterons de dire simplement que l'armoire aux trois alérions fut de manière constante présente dans toutes les armoiries des ducs de Lorraine et ce, jusqu'au rattachement définitif du duché à la France en 1766. Les bannières et les différents drapeaux lorrains connaîtront eux au fil de l'histoire du duché, de multiples formes : armoriés ou avec la représentation des grandes armoiries complètes du duché ou avec la croix de Lorraine ou l'Annonciation. Au moment du rattachement à la France en 1766, le drapeau armorié avec l'armoire simple aux trois alérions n'était déjà plus le drapeau principal du duché. Il faut rappeler que ces emblèmes, armoiries



La Lorraine sous les traits de Jeanne d'Arc écrasant le monstre de l'hérésie.

Gravure de Thorette, 1849

ou drapeaux n'étaient que des emblèmes dynastiques ou militaires, et qu'ils n'ont jamais eu le statut d'emblèmes nationaux, comme l'a actuellement le drapeau tricolore français.

Après la Révolution, l'armoire de Lorraine fit une réapparition sous la Restauration, à Nancy, précisément le 9 novembre 1826. L'occasion en fut donnée par le retour des cendres des ducs de Lorraine et de leur famille dans les caveaux de la Chapelle ronde. Durant cette période, les alérions et les croix de Lorraine sont innombrables dans toute la ville. La population se rappelle les gloires de la Lorraine passée qu'elle ne semble pas avoir oubliées. Elle redécouvre le symbolisme des armoiries ducales. Les chroniqueurs de l'époque suscitent par leurs récits une grande ferveur pour la Lorraine, qui est représentée comme une grande nation.

Le point culminant de ce « lotharingisme » sera atteint en 1866 lors des fêtes organisées pour le Centenaire de la réunion de la Lorraine à la France, sous la présidence de l'Impératrice et du Prince impérial. Le chanoine et historien Jacques Choux rapporte que :

On vit partout une incroyable profusion de drapeaux, de bannières et d'emblèmes héraldiques lorrains : drapeaux aux trois alérions, drapeaux jaunes à croix [de Lorraine] rouge, bannières portant les armes pleines ou les différents quartiers. Drapeaux lorrains et français étaient mêlés jusqu'aux fenêtres de la préfecture, et le Prince impérial lui-même, si on en croit la cantate de l'inspecteur primaire, Auguste Thomas, vint arborer l'écu de Lorraine et de France [5]. »

Le drapeau jaune avec ses trois alérions faisait en 1866 un retour en force dans un enthousiasme collectif, alors qu'il n'était plus le principal drapeau lorrain depuis plusieurs siècles. Il faut constater que cet emblème et les armoiries lorraines étaient passés en moins d'un siècle du statut d'emblèmes de famille régnante à ceux d'emblèmes nationaux, utilisés par toute une population. Toute connotation dynastique avait disparu. Curieusement, les drapeaux avec les trois alérions et ceux avec la croix double parurent aussi, sans qu'on sache exactement dans quelles proportions, à Metz, ville qui n'avait jamais appartenu au duché de Lorraine

Plusieurs documents attestent de l'utilisation du drapeau lorrain à la fin du 19ème siècle. On a pu constater par exemple, à travers des photographies, que ce drapeau a été utilisé sur le site de l'ancienne cité disparue de La Mothe-en-Bassigny lors de commémorations. On le retrouve également en 1936 sur la colonne place de la Bastille, lors du 14 juillet 1936, fête nationale et la Grande manifestation des partisans du Front populaire et ce, avec d'autres drapeaux. Des drapeaux que l'on peut considérer comme des drapeaux dits « provinciaux » et qui sont tous armoriés.

### Les drapeaux « provinciaux »

Cet ensemble de drapeaux fut utilisé pour présenter de manière emblématique l'ensemble des provinces françaises, rassemblées pour former la France dans un lieu et à une date particulièrement symbolique : la Place de la Bastille et le 14 juillet. Il faut constater, toutefois, que ces drapeaux semblent ensuite avoir disparu. Aucune utilisation ultérieure n'ayant pu être constatée ou répertoriée avant la Seconde Guerre mondiale. Leur souvenir est demeuré, ne serait-ce que grâce aux nombreuses photos ou



Drapeaux « provinciaux » sur la colonne de la place de la Bastille, 14 juillet 1936



Extrait des débats sur la question d'un drapeau franc-comtois au début du 20ème siècle.

reportages cinématographiques qui ont été réalisés, même si ces derniers n'étaient pas focalisés sur ces drapeaux en particulier.

Jusqu' alors les seuls exemples de drapeaux régionaux ou provinciaux que l'on peut répertorier en France sont rares. Outre le drapeau lorrain, on ne connaît en ce début du 20ème siècle que le cas du drapeau breton présent dans l'ouvrage « Fahren und Flaggen » d'Ottfried Neubecker, paru en 1939, drapeau dont l'histoire a aujourd'hui été étudiée par les vexillologues de cette région. On sait moins qu'au début du 20ème siècle, il y eut un débat virulent en Franche-Comté entre deux historiens sur l'existence d'un drapeau régional, celui-ci n'étant d'ailleurs pas le drapeau actuel armoré que l'on connaît mais un drapeau horizontalement rouge et jaune.

Il faut également signaler le drapeau rouge et blanc utilisé dans ce qui est alors le territoire impérial d'Alsace-Lorraine et ayant une histoire bien particulière. Pour d'autres régions, l'utilisation d'un drapeau « provincial » est plus incertaine.

**Des armoiries de provinces**

D'où proviennent ces drapeaux « provinciaux », notamment ceux utilisés en 1936 ? Il faut sans doute relier ces drapeaux à une certaine émergence de « régionalisme » ou de « provincialisme » apparue au cours du 19ème siècle mais il faut également les relier à une utilisation de plus en plus courante d'armoiries correspondant aux anciennes provinces de l'Ancien régime et ce, dès la fin du 19ème siècle. Outre le cas de la Lorraine abordé plus haut, on trouve ainsi de nombreux ouvrages, traitant des provinces de France ainsi que de nombreuses cartes postales décorés avec des armoiries de provinces. Ce n'est donc pas un hasard si ces armoiries bien établies et reliées aux provinces ont pu engendrer, certes d'abord de façon unique, des drapeaux armorés et « provinciaux » en 1936.



Carte tirée de l'ouvrage « Les provinces de France illustrées et leurs divisions départementales » éditions Blondel la Rougery, Paris, 1927

Dans les années 1940, et avec un probable assentiment des autorités françaises, l'héraldiste Robert Louis et le conservateur Jacques Meurgey de Tupigny, établissent par leurs travaux, une forme de norme des armoiries attribuées aux provinces françaises. Cette série d'armoiries va quasiment supplanter toutes les séries existantes jusqu' alors et on retrouvera par la suite ces armoiries « normées » sur des cartes postales, des encyclopédies et surtout des timbres émis par la poste française. Ces armoiries « normées » sont les bases des drapeaux « provinciaux » actuels.



Berry      Bretagne      Bourgogne      Auvergne      Alsace      Orléanais      Comté de Nice





Carte des régions françaises (2013)



Planche de drapeaux nationaux, provinciaux, de la Croix rouge et du Croissant rouge, in : Doublet, Luc. L'aventure des drapeaux, Le cherche midi éditeur, Paris, 1987



Couverture de l'ouvrage de Luc Doublet, « L'aventure des drapeaux », 1987

### Depuis 1945

Après la Seconde guerre mondiale, des exemples d'utilisation de drapeaux « provinciaux » ou « régionaux » tels que ceux de la Bretagne, de la Lorraine, de la Provence, de la Corse ou du Languedoc (rouge avec croix de Toulouse) sont bien attestés. Ceux-ci sont à relier notamment à l'émergence de régionalismes à la fin des années 1960 et dans les années 1970.

Il reste cependant difficile de quantifier ces drapeaux, de les localiser et d'établir le contexte de leur utilisation que ce soit lors de fêtes, lors de manifestations, sur des mairies, d'autant plus qu'il n'existe pas encore de régions constituées avec un conseil élu et d'adoption officielle de ces drapeaux, d'autant plus qu'il n'existe pas de littérature consacrée à leur sujet. Seuls des témoignages écrits ou des photographies peuvent apporter des éléments d'information à ce sujet.

### Les régions françaises

L'émergence des régions françaises s'est faite lentement depuis le début du 20ème siècle avec un certain nombre de projets de regroupements de départements. Ce n'est qu'en 1972 que les régions sont officiellement créées avec dans chaque région un établissement public régional, et ce n'est qu'en 1982 que les régions deviennent par la loi des collectivités territoriales comme les départements et les communes.

Il faut noter que la loi au début des années 1980 n'a pas donné la possibilité aux régions d'adopter des emblèmes propres comme un drapeau ou des armoiries. Mais muette à ce sujet, elle ne l'a pas non plus interdit.

Dotées de compétences, les régions ou plutôt les conseils régionaux se sont alors dotés d'emblèmes : des logotypes, des armoiries et parfois des drapeaux, souvent sans les adopter par un texte officiel. Dans de nombreux cas, les drapeaux créés alors ne font que reproduire le logo sur un fond blanc ou de couleur mais dans quelques régions, celles ayant le même nom qu'une ancienne province, se sont choisis un drapeau reprenant les armoiries « provinciales », de la série des armoiries élaborées par Robert Louis et Jacques Meurgey de Tupigny. Ce fut le cas en Alsace, en Lorraine ou en Franche-Comté, où des drapeaux armoriés furent fabriqués.

Il est intéressant de noter que dans le livre « L'aventure des drapeaux » de Luc Doublet paru en 1987, soit juste après la « décentralisation » figurent plusieurs planches de drapeaux reproduisant des drapeaux nationaux mais également des drapeaux « provinciaux » tels que ceux de l'Alsace, de la Bourgogne mais également de la Flandre ou du Dauphiné.

On trouve également ces drapeaux « provinciaux » en couverture à travers les lettres du titre de l'ouvrage. Les planches de Doublet sont issues des ouvrages des éditions Larousse, maison connue pour ses dictionnaires et encyclopédies.

Comment expliquer l'existence au début des années 1980 de ces drapeaux « provinciaux ». Si des drapeaux étaient déjà en usage avant 1982 comme ceux de la Bretagne ou de la Lorraine, si des drapeaux « provinciaux » existaient, mais de manière éphémère, en 1936, pourquoi toutes les provinces apparaissent-elles soudainement semble-t-il au milieu des années 1980 dans ces planches de drapeaux ?



Drapeau de l'Alsace devant l'hôtel de région (2013)

On en est réduit à des conjectures. Il est possible mais cela ne reste qu'une hypothèse, qu'un conseil régional, au nom d'une ancienne province, a commandé la réalisation d'un drapeau armorié auprès d'un fabricant et que, la présence de quelques autres drapeaux « provinciaux » aidant tels ceux de la Corse, de la Lorraine, ce fabricant a proposé dans son catalogue un ensemble de drapeau armoriés pour toutes les provinces de France, ce fabricant étant probablement Doublet lui-même, qui montre ces drapeaux dans son propre ouvrage. Il resterait cependant à confirmer cela et comprendre pourquoi les éditions Larousse ont reproduit des drapeaux « provinciaux » dans leurs ouvrages dans les années 1980.

### Drapeaux régionaux

Si certaines régions ont choisi un drapeau que l'on peut qualifier de drapeau « provincial » parce que la région porte le nom d'une ancienne province et en a approximativement le même territoire, tels l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, la Bretagne (Gwenn-ha-Du) ou la Bourgogne, d'autres régions ont adopté un drapeau véritablement régional.



Alsace



Alsace (depuis 2005)



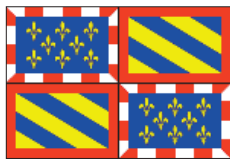
Lorraine



Franche-Comté



Bretagne

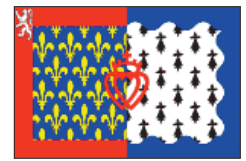


Bourgogne

On peut citer le cas de l'ancien drapeau de Midi-Pyrénées (bleu avec une croix de Toulouse rouge, des étoiles et des lignes blanches courbes), de l'actuel drapeau de cette région, du drapeau des Pays de la Loire imaginé par Hervé Pinoteau qui rassemble des éléments héraldiques correspondant à des anciennes provinces ou parties de provinces constituant la région (Bretagne, Maine, Anjou et Bas-Poitou).



Ancien drapeau de Midi-Pyrénées



Pays de la Loire

En 1999, le président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'azur, fit fabriquer un drapeau combinant le dauphin du Dauphiné, l'aigle du Comté de Nice et les bandes jaunes et rouge de la Provence, drapeau qui est souvent utilisé dans toute la région.

On peut également citer le cas de l'ancien et de l'actuel drapeau de la région Languedoc-Roussillon ou encore celui de l'Aquitaine, qui ici néanmoins s'approche plus d'un logotype.



Le drapeau de Provence-Alpes-Côte d'azur présenté par le président du Conseil régional, Michel Vauzelle (2011)



Languedoc-Roussillon (ancien)



Languedoc-Roussillon



Aquitaine



Drapeau du Languedoc-Roussillon dans la délégation régionale des jeunes disputant les qualifications nationales pour les Olympiades des métiers 2007

Outre ces drapeaux, nombreux sont les Conseil régionaux à utiliser des drapeaux blancs ou unis frappés de leur logotype, drapeaux qui n'ont de vocation qu'à promouvoir l'institution régionale qui seule peut en faire l'usage et qui donc ne peuvent pas réellement être considérés comme des drapeaux régionaux que le grand public pourrait utiliser.

On peut noter que si certaines régions utilisent un drapeau « provincial » ou « régional », toutes les régions n'en ont pas. Les choses se compliquent également lorsque l'on constate que certaines régions utilisent des drapeaux « provinciaux » mais qui ne correspondent pas en nom et territoire à la région. C'est ainsi le cas de la Basse et de la Haute-Normandie, qui utilisent toutes les deux le drapeau de la Normandie.

Sur le territoire de certaines régions peuvent cohabiter plusieurs drapeaux régionaux. Ainsi, on trouve trois drapeaux différents en Bretagne (Gwenn-ha-Du, l'herminé plain et le Kroaz du).



Gwenn-ha-Du



Herminé plain



Kroaz du



Drapeau de la Normandie

Ce sont pas moins de cinq drapeaux différents qui sont utilisés dans les régions de Basse et Haute-Normandie : drapeau armorié, drapeaux avec trois léopards, drapeau avec croix dite de « Saint-Olaf », le même drapeau avec deux ou trois léopards dans le canton. En Alsace, il existe deux versions du drapeau armorié et le drapeau « rot un wiss ».



Drapeau armorié (deux léopards)



Drapeau armorié (trois léopards)



Drapeau avec croix de Saint-Olaf



Drapeau avec croix de Saint-Olaf et deux léopards



Drapeau avec croix de Saint-Olaf et trois léopards



Drapeau à croix de Toulouse

Le drapeau rouge à croix de Toulouse jaune constitue un cas à part. On peut véritablement dire que ce drapeau est à usage multiple. Il est à la fois :

- l'emblème de la ville de Toulouse institué par l'ancien maire Dominique Baudis (Croix figurant sur la place du Capitole et drapeau flottant sur l'hôtel de ville).
- le drapeau régional de Midi-Pyrénées
- le drapeau « provincial » du Languedoc que l'on retrouve par exemple dans la ville de Nîmes sur l'hôtel de ville ou dans celle de Montpellier sur l'hôtel de région avec le drapeau catalan et le drapeau régional.
- une des variantes du drapeau de l'Occitanie que l'on retrouve par exemple sur le conseil général de Lot-et-Garonne à Agen ou sur le conseil régional du Limousin à Limoges.



Capitole (mairie de Toulouse)



Logo de la mairie de Toulouse



Drapeaux de Midi-Pyrénées, de France et de l'Europe devant l'hôtel de région



Drapeaux de l'Europe, du Languedoc-Roussillon, de la France, du Languedoc et du Roussillon sur l'hôtel de la région Languedoc-Roussillon à Montpellier (2008)



Drapeau de l'Occitanie, de France et de l'Europe sur l'hôtel du département de Lot-et-Garonne



Couverture du magazine régional « Pays comtois », novembre-décembre 1998, n° 21

Il faut signaler que les conseils régionaux n'ont aucun pouvoir législatif ou réglementaire mais disposent seulement d'un pouvoir administratif. Aucun drapeau régional n'a donc été adopté officiellement par un texte explicite même si l'on sait que certaines discussions liées à un drapeau régional ont eu lieu dans certaines régions comme par exemple en Franche-Comté au milieu des années 1980. « L'officialité » d'un drapeau régional ne se mesure alors qu'à l'usage qui en est fait dans la région par le conseil régional, les mairies ou le grand public.





## Sensibilité de la France

Nous avons vu qu'au 19<sup>ème</sup> siècle, il existait très peu de drapeaux régionaux et aucune interdiction de ces drapeaux par les autorités françaises n'a été répertoriée à cette époque. Après la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale et le retour de l'Alsace et de la Moselle au sein de la France, le drapeau régional rouge et blanc qui était utilisé dans le Reichsland fut associé à des mouvements autonomistes et fut souvent interdit. Philippe Rault dans son ouvrage sur les « Drapeaux bretons des origines à nos jours » indique que le drapeau breton, le Gwenn-ha-Du créé en 1923, était « déjà considéré comme un emblème séditionnel dans la République française de la fin des années 1930[6] ». Hormis les deux cas cités, on ne relève pas d'autres interdictions. Il faut souligner que les drapeaux régionaux sont rares à cette époque. En 1923, un historien en 1923 souligne même que l'adoption d'un drapeau franc-comtois pourrait faire « croire à des tendances séparatistes, quand bien même celles-ci n'existent pas [7] ».

Après la Seconde guerre mondiale, Philippe Rault nous indique que le Gwenn-ha-Du a la réputation d'être un drapeau nationaliste breton, ce qui nuit à son essor dans les années 1950 et 1960. Jusqu'à cette dernière date, tout véhicule portant un autocollant frappé de ce drapeau était arrêté par la police[8]. Durant la même période, suite et en raison de la terrible annexion de l'Alsace-Moselle par les autorités nazies, le drapeau rouge et blanc alsacien disparaît complètement du paysage. Ce n'est que dans les années 1960, que des étudiants hissent ce drapeau sur la cathédrale de Strasbourg et qu'à la même période le drapeau breton resurgit, tel en mai 1968 à l'université de la Sorbonne. Ces drapeaux régionaux ne font plus l'objet d'interdit et sont peu à peu utilisés dans des manifestations sportives, dans la vie publique et par les collectivités territoriales. Il faut cependant noter que le drapeau rouge et blanc alsacien est aujourd'hui peu fréquent dans la région et reste associé à la langue et surtout à des mouvements autonomistes, le drapeau armorié étant plus utilisé plus fréquemment par les collectivités territoriales.

## Les drapeaux régionaux aujourd'hui

Aujourd'hui, les drapeaux régionaux font partie du paysage français mais la France ne les reconnaît pas officiellement. Contrairement à ce qui existe en Allemagne, en Suisse ou en Espagne, les régions ne sont pas autorisées explicitement par la législation à adopter un drapeau mais la législation, implicitement, ne les interdit pas non plus, en vertu d'un principe juridique : ce qui n'est pas interdit est autorisé.

Si la France ne reconnaît pas officiellement les drapeaux régionaux, elle a toutefois émis par le biais de la Monnaie de Paris, une série de pièces en argent intitulées « Euros des régions » qui a débuté en 2010 avec « la mise en valeur des drapeaux historiques », drapeaux qui n'ont d'historique que le nom et qui sont en réalité des drapeaux « provinciaux », des drapeaux « régionaux » voire même des créations fantaisistes, comme dans le cas des régions Centre ou Rhône-Alpes, qui n'existent pas réellement. Cette série constitue cependant une première.

Les drapeaux bretons et corses sont aujourd'hui devenus des emblèmes connus et reconnus de ces deux régions, au point de figurer officiellement sur les nouvelles plaques d'immatriculation des véhicules qui y circulent.

Les drapeaux régionaux sont actuellement utilisés par les conseils régionaux, comme c'est le cas en Bourgogne, en Alsace, en Lorraine ou en Franche-Comté. On peut éga-



Alsace



Bourgogne



Centre



Franche-Comté



Languedoc-Roussillon



Midi-Pyrénées



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Rhône-Alpes



Plaque d'immatriculation avec le drapeau de la Bretagne et le numéro du département de l'Ille-et-Vilaine (35)



Plaque d'immatriculation avec le drapeau de la Corse et le numéro du département de la Corse du sud (2A)

lement les trouver sur les lycées, les bâtiments appartenant aux Conseils régionaux. De nombreuses mairies font flotter un drapeau régional ou « provincial » à côté du drapeau français et du drapeau européen. Le grand public s'est également emparé des drapeaux régionaux et les utilise lors de manifestations sportives ou culturelles.

## Conclusion

L'apparition de drapeaux « régionaux » en France trouve son origine au 19<sup>ème</sup> siècle mais leur utilisation n'a véritablement pris une grande ampleur que durant les trente dernières années, notamment à la suite des lois de décentralisation qui ont constituées les régions françaises en collectivités territoriales dotées de larges compétences. Si le recensement de ces drapeaux « régionaux » et « provinciaux » est aujourd'hui bien établi, il reste néanmoins encore à comprendre et à étudier pourquoi la notion de province est toujours persistante en France, notamment à travers l'utilisation de drapeaux dits « provinciaux ». Pourquoi toutes les régions françaises ne sont-elles pas dotées d'un véritable drapeau régional, à l'instar de ce qui s'est fait pour la région Provence-Alpes-Côte d'azur ? Pourquoi plusieurs drapeaux sont-ils utilisés dans une même région ? La France se prête de manière extraordinaire à l'analyse des rapports complexes qui peuvent exister entre des régions et leurs emblèmes, et dont il reste encore à écrire de nombreuses pages.

### **Addenda** (août 2015):

Depuis mars 2015, l'illustration représentant le département s'appelle le "conseil départemental" et non plus le "conseil général".

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le territoire français métropolitain sera divisé en treize nouvelles régions au lieu de 22 actuellement (hors outre-mer), impliquant de possibles nouveaux drapeaux régionaux.

## Notes

- [1] Lepage, Henri, « Le drapeau lorrain », in : *Journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée lorrain*, 1872, p. 78
- [2] Meister IK, *Wappenbuch. Wapen des heiligen römischen reichs Teutscher nation*, 1545. Reprint Verlag Walter Uhl, Unterschneidheim, 1969, planches « Lothringen » et « Edelsaß ».
- [3] Choux, Jacques, *Les armes de Lorraine, Le pays lorrain*, 45ème année, 1964, p. 36.
- [4] Cf. sceau 3F497 n° 76 bis aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.
- [5] Choux, Jacques, *op.cit.* p. 40.
- [6] Rault, Philippe. *Les drapeaux bretons des origines à nos jours*, Coop Breizh, Spézet, 2006, p. 45
- [7] Longin, Emile, « La Franche-Comté doit-elle avoir un drapeau ? » in : *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. Neuvième série. Troisième volume. 1923. Besançon, 1924*, p25
- [8] Rault, Philippe. *Ibid.*, p. 45
- [9] A partir du 1er janvier 2016, la future région Normandie utilisera le drapeau normand rouge aux deux léopards jaunes, chacun des présidents des conseils régionaux de Basse- et de Haute-Normandie ayant procédé symboliquement au hisser du drapeau normand devant chaque hôtel de région en novembre 2014 pour marquer la future fusion des deux régions.

## Bibliographie

- Bonnet, Dominique, « Un drapeau dans le vent comtois », in : *Pays comtois. « Histoire d'un drapeau. Un lion au cœur de l'identité comtoise »*, novembre-décembre 1998, n° 21, pp.55-63.
- Doublet, Luc. *L'avenure des drapeaux*, Le cherche midi éditeur, Paris, 1987
- Lepage, Henri, « Le drapeau lorrain », in : *Journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée lorrain*, 1872, pp. 78-92
- Longin, Emile, « Les drapeaux et l'écharpe en Franche-Comté », in : *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. Huitième série. Dixième volume. 1919-1920. Besançon, 1921*, pp. 223-271
- Longin, Emile, « La Franche-Comté doit-elle avoir un drapeau ? » in : *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. Neuvième série. Troisième volume. 1923. Besançon, 1924*, pp. 19-31
- Mattern, Günter, « A contribution to the history of the colors of Alsace and her cities », in : *The Flag Bulletin*, vol. 11, 1972, n° 3.
- Meister IK, *Wappenbuch. Wapen des heiligen römischen reichs Teutscher nation*, 1545. Reprint Verlag Walter Uhl, Unterschneidheim, 1969.
- Pidoux de la Maduère, Pierre André, « Le drapeau franc-comtois. Notes d'histoire et d'icongraphie », in : *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Bulletin semestriel. 1er semestre 1918*, pp.251-266 (planche).
- Pidoux de la Maduère, Pierre André, « Le drapeau franc-comtois », in : *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, Neuvième série, premier volume, 1921, Besançon, 1922*, pp.XLI-XLIV.
- Rault, Philippe. *Les drapeaux bretons des origines à nos jours*, Coop Breizh, Spézet, 2006
- Trouillet, Jean-Georges, *Le drapeau alsacien. Des origines à nos jours*. Editions Nord Alsace, Haguenau, 2007.
- Vagnat, Pascal. *Les identités régionales, nationales et supranationales dans la grande région Saar-Lor-Lux à travers les emblèmes : histoire, perceptions, conflits*, Diplomarbeit / DEA Etudes germaniques, Universität des Saarlandes / Université de Metz, 1998-1999



---

**Pascal Vagnat**

36 A rue principale

F-67300 Schiltigheim, France

pascal.vagnat@orange.fr

<http://emblem.free.fr/>

<http://www.emblem.info>

**Biography**

Pascal Vagnat (born in 1972) lives in Schiltigheim (France) and works as a civil servant (communication manager) in the prefecture of the region Alsace, prefecture of the department Bas-Rhin in Strasbourg. Interested by the history of Europe and of France, he wrote his high school diplomas (Diplomarbeit and DEA Etudes germaniques) at the University of Saarland and the University of Metz on the regional, national and supranational identities through the emblems in the great region Saar-Lor-Lux (history, perceptions, conflicts). He is studying and collecting the flags and coats of arms of the French territorial communities and created a website on them : <http://emblem.free.fr>

